



© Union européenne, 2023

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de récupération de données ou transmises par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie ou autre, sans l'autorisation préalable de l'EPSO, Unité 01.001 L107 2e-3e étages/DCS, B-1049 Brussels.

Seules les personnes formées et autorisées par l'EPSO sont habilitées à assurer la gestion et l'interprétation du présent exercice, et ce exclusivement dans les conditions fixées par l'EPSO.

**Mission**

---

## VOTRE MISSION

---

### REMARQUE IMPORTANTE

**Le présent document décrit un scénario fictif élaboré aux seules fins de cet exercice. Toute référence à des États, des organisations internationales, des sociétés privées, des services existants ou leurs représentants, etc. doit être considérée comme un exemple. De la même manière, les opinions exprimées dans ce document ne sauraient refléter la position de ces entités ou de ces personnes. Par conséquent, il est recommandé aux participants de traiter le sujet uniquement sur base des informations qui leur sont présentées dans l'exercice et de ne pas s'appuyer sur leur éventuelle expertise préalable dans le domaine.**

Pour cet exercice, vous assumerez le rôle de Kim, un conseiller travaillant dans le service des Affaires maritimes (DEPMA) de la Commission européenne. Vous disposez de toute l'information nécessaire comme un certain nombre de courriers électroniques, de rapports et d'autres documents que vous devrez analyser et assimiler afin d'accomplir correctement la mission qui vous est confiée. C'est votre premier jour dans votre nouvel emploi.

Il est important que vous acceptiez la situation simulée telle qu'elle vous est présentée. Alors que dans une situation réelle, vous pourriez accéder à d'autres sources d'information et consulter vos collègues, vous êtes limité(e), dans cet exercice, aux informations dont vous disposez. Il vous est néanmoins permis d'émettre des hypothèses logiques lorsque des informations sont manquantes ou incomplètes.

L'étude de cas a pour but d'évaluer la compétence suivante: Communication. Aucune connaissance préalable n'est requise pour effectuer cet exercice.

Votre tâche consistera à proposer des solutions pour résoudre un certain nombre de problèmes; pour ce faire, vous vous baserez sur des informations fournies par diverses parties (et que vous trouverez dans les pages suivantes). Le jour de l'examen, une tâche précise vous sera assignée et vous disposerez ensuite de 45 minutes pour effectuer le test. Assurez-vous d'exposer les raisonnements qui sous-tendent vos idées et de consigner toutes les informations sur lesquelles vous tenez à être évalué(e).

Veillez noter qu'il est strictement interdit d'utiliser les notes que vous avez préparées au préalable ou de prendre des notes pendant l'examen.

**Veillez tenir compte des données suivantes:**

**Nous sommes aujourd'hui le jeudi 20 avril 20XX**

**L'année dernière, nous étions en 20XX-1; l'année prochaine, nous serons en 20XX+1.**

**Abréviations**

---

**ABRÉVIATIONS UTILISÉES**

---

<b>APPD</b>	Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable
<b>AROD</b>	Accord relatif aux ressources océaniques durables
<b>CDS</b>	Système de documentation des captures
<b>DE</b>	Dispositif d'exclusion
<b>DEPMA</b>	Service des affaires maritimes
<b>EM</b>	État membre
<b>INN</b>	Illicite, non déclarée et non réglementée
<b>UE</b>	Union européenne
<b>VMS</b>	Système de surveillance des navires
<b>ZEE</b>	Zone économique exclusive

**Informations générales**

---

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

---

**L'accord relatif aux ressources océaniques durables**

Afin de préserver les stocks de poissons et de promouvoir la gestion efficace des flottes de pêche européennes, l'accord relatif aux ressources océaniques durables (AROD) établit des règles de conservation des ressources aquatiques vivantes, de limitation de l'impact environnemental de la pêche et de gestion de la capacité des flottes. L'AROD fixe également les conditions d'accès aux eaux et aux ressources et stipule que les stocks devraient faire l'objet d'une pêche à des niveaux durables, sans surexploitation.

Chaque État membre (EM) a obligation d'adhérer à l'AROD et doit dès lors disposer de la capacité administrative de superviser et de faire appliquer la politique prévue. L'Ardentia, nouvel État membre de l'Union européenne (UE) (adhésion en 20XX-2) doit encore se conformer pleinement aux exigences de l'AROD et prendre à cet effet plusieurs mesures.

**Accords de partenariat avec l'Hakonland dans le domaine de la pêche durable**

L'UE a déjà conclu plusieurs accords internationaux (accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD)) avec des pays tiers. Le services des affaires maritime (DEPMA) est actuellement en négociation avec l'Hakonland, pays tiers, en vue de la conclusion d'un APPD.

Lorsque l'UE conclut un accord de ce type avec un pays tiers, les deux parties doivent prendre les mesures nécessaires et procéder aux changements structurels nécessaires à divers niveaux afin de mettre leurs dispositions réglementaires respectives en conformité les unes avec les autres, dans la mesure du possible. Le secteur de la pêche en Hakonland est cependant confronté à plusieurs problèmes que les autorités hakonlandaises doivent résoudre pour mettre en place une coopération durable et mutuellement bénéfique avec l'UE.

Un de ces problèmes est la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), c'est-à-dire les activités de pêche effectuées en violation des dispositions législatives et réglementaires (inter)nationales, par exemple sans être titulaires des permis nécessaires ou d'une manière non durable.

Une autre difficulté rencontrée par de nombreuses entreprises de pêche en Hakonland tient au problème des prises accessoires, lorsqu'un navire pêche involontairement des espèces non désirées (dauphins, tortues, oiseaux marins, espèces de poisson différentes, etc.) Ces individus d'espèces non désirées sont souvent blessés ou tués au cours du processus de pêche et rejetés à la mer: cette pratique des rejets concerne la quasi totalité des prises accessoires. Les rejets peuvent être également liés à la pratique de l'écrémage, qui consiste à ne conserver que les poissons dont la valeur est la plus élevée.

## Courriel 1



## Courrier électronique

MESSAGE

Nouveau

Répondre

Répondre à tous

Transmettre

Supprimer

Déplacer

## BIENVENUE AU DEPMA



Expéditeur Emanuella Bernardi, Responsable, DEPMA  
Date Jeudi 20/04/20XX  
Destinataire Kim, Advisor, DEPMA

Bonjour Kim,

Bienvenue au DEPMA. Nous attendions ton arrivée avec impatience. Comme tu le sais, tu remplaces notre conseiller précédent, Saoirse Byrne, parti relever de nouveaux défis dans un autre contexte.

Afin de te mettre le pied à l'étrier, voici quelques informations sur divers sujets.

Tout d'abord, presque tous les pays sont confrontés à des pratiques INN dans leur zone économique exclusive (ZEE), l'Hakonland ne faisant pas exception. Cette pratique est hélas plutôt florissante dans ce pays: vu la présence de nombreuses espèces marines rares dans les eaux hakonlandaises, les prises illégales de ces espèces sont extrêmement lucratives.

En deuxième lieu, tu dois savoir que le ministère de la pêche d'Ardenia n'a actuellement aucune idée du nombre de navires déjà équipés d'un système de surveillance des navires (VMS), en l'absence de toute procédure de contrôle de la présence de cet équipement à bord. Afin de se conformer à l'AROD, tous les EM doivent établir un VMS couvrant l'ensemble de leur flotte de pêche afin que soient communiquées à intervalles réguliers aux autorités des données relatives à la localisation, au parcours, à la vitesse et aux prises des navires. Chaque EM peut alors contrôler le respect des exigences de l'AROD par sa propre flotte. L'installation d'un VMS est cependant un processus complexe qui nécessite des connaissances et une expertise spécialisées que peu de pêcheurs possèdent. Idéalement, tous les systèmes VMS devraient être installés par un contractant officiellement agréé afin de garantir que tous les équipements fonctionnent correctement et d'éviter les manipulations.

Enfin, la récente enquête du DEPMA sur les choix de consommateurs a révélé que dans toute l'UE, la consommation de poissons menacés d'extinction est élevée, alors que la consommation de poissons dont les stocks sont plus abondants est faible. Le DEPMA met donc sur pied un projet pour 20XX axé sur l'optimisation de l'attitude des consommateurs envers les produits de la mer et la réduction de la surconsommation des espèces menacées d'extinction.

Bien à toi,

**Emanuella Bernardi**

**Brochure d'information**

## Brochure d'information: Accords et réglementations de l'UE dans le domaine de la pêche

15/03/20XX

**Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable**

Lorsqu'elle passe un accord dans le domaine de la pêche avec un pays tiers, l'UE peut habituellement formaliser un des deux types suivants d'accords:

- **Accords de compensation financière** en vertu desquels des pays tiers accordent à la flotte de l'UE une part de l'exploitation des ressources présentes dans leur ZEE\* (sous forme de droits de pêche). Ces pays tiers reçoivent en compensation des redevances des propriétaires de navires et un soutien financier de l'UE afin d'investir dans le développement durable de leur secteur de la pêche, mais pas de droits d'accès aux stocks de poissons dans les eaux de l'UE.
- **Accords réciproques** (échange de droits), qui prévoient l'octroi mutuel de droits de pêche entre les flottes de l'UE et les flottes de pays tiers. Les deux parties à un accord réciproque peuvent exploiter des stocks de poissons dans la ZEE de l'autre partie et échanger des quotas de pêche pour certaines espèces.

Tout pays tiers qui souhaite réévaluer son accord (par exemple suite à l'évolution de ses besoins) a la possibilité de le faire à intervalles réguliers fixés dans l'APPD.

**Exigences de l'AROD**

L'AROD fixe plusieurs exigences auxquelles tous les EM doivent se conformer. Par exemple, tous les navires de pêche doivent être inscrits sur un registre de la flotte de pêche afin de permettre aux autorités compétentes d'identifier facilement les navires et de mesurer avec exactitude la capacité totale de la flotte de pêche. En outre, tout logiciel utilisé par les EM aux fins des inspections et d'autres activités de contrôle doit être conforme aux normes de sécurité les plus récentes. Pour en savoir plus sur la conformité de votre EM avec l'AROD, veuillez surfer sur le site du DEPMA !

-----  
\* Zone maritime sur laquelle un État dispose de droits spéciaux concernant l'exploration et l'utilisation des ressources marines.

## Courriel 2



## Courrier électronique

MESSAGE

Nouveau

Répondre

Répondre à tous

Transmettre

Supprimer

Déplacer

## QUELQUES SUGGESTIONS CONCERNANT L'HAKONLAND ET L'ARDENTIA



Exp. Marek Kačer, responsable d'unité, Unité «gestion des risques écologiques marins», DEPMA

Date Lundi 13/02/20XX

Dest. Emanuella Bernardi, responsable, DEPMA

Bonjour Emanuella,

Notre unité a plusieurs suggestions à communiquer concernant l'Hakonland et l'Ardentia.

Tout d'abord, en ce qui concerne la suggestion d'instaurer des zones de protection pour le krakoul à queue ronde, espèce menacé d'extinction en Hakonland, du fait que le krakoul est un poisson migrateur, nous sommes d'avis que la mise en place de zones de protection pourraient ne pas constituer une mesure suffisamment efficace pour garantir une bonne régénération des stocks. En outre, le krakoul à queue ronde se déplace très souvent entre de nombreuses zones d'alimentation et il peut donc être difficile de considérer qu'il est présent en permanence dans des zones fixes.

Dans le même ordre d'idées, parmi les nombreuses espèces d'animaux marins présentes dans les eaux hakonlandaises, certaines ont une valeur commerciale supérieure à d'autres. La plupart des entreprises de pêche cherchant à maximiser leurs prises d'espèces ayant la plus haute valeur commerciale, beaucoup de pêcheurs ont pris l'habitude de rejeter les espèces de moindre valeur. Les prises accessoires et les rejets peuvent avoir de nombreuses conséquences néfastes, tant pour la santé et la durabilité des écosystèmes marins que pour la viabilité économique et sociale du secteur de la pêche.

Nous souhaiterions également souligner que la conclusion d'un accord réciproque avec l'Hakonland pourrait être utile car tant ce pays que l'UE réalisent des prises importantes d'espèces migratoires. Dans le cadre d'un partenariat, ces deux parties pourraient échanger des quotas pour certains stocks de poissons pouvant être présents dans leurs eaux respectives à certaines époques de l'année.

Enfin, en ce qui concerne la mise en conformité de son secteur de la pêche avec l'AROD, l'Ardentia doit renforcer ses services d'inspection et de contrôle au sein de son ministère de la pêche, qui nous a informé qu'il ne dispose pas actuellement des effectifs nécessaires pour faire face au nombre accru d'inspections qu'il va devoir effectuer.

Bien à toi,

**Marek Kačer**

## Site web 1

Durabilité x

http://www.aqualifecouncil.org/Sustainability/FR

## Conseil de la vie aquatique: produits de la mer certifiés durable

Accueil    Gestion durable de la pêche    À propos de l'écolabel du Conseil de la vie

**RÉSULTATS POUR: «HAKONLAND»** 10/03/20XX

**Krakoul à queue ronde: une espèce menacée d'extinction**

Le krakoul à queue ronde vit exclusivement dans la ZEE de l'Hakonland. Des recherches récentes recommandent de fixer les prises totales admissibles à 64 tonnes par an afin de permettre à l'espèce de revenir à des niveaux de stock sains, alors qu'ils se situent actuellement au niveau d'avertissement. La majorité des prises de krakoul à queue ronde sont débarquées par de grandes entreprises de pêche industrielles. Imposer des restrictions aux prises de ces entreprises réduiraient significativement le total des prises de cette espèce.

**Stocks de poissons en Hakonland**

<ul style="list-style-type: none"> <li>± 7 tonnes pris par an</li> <li>Niveau: SÛR</li> </ul> <p>Trorcky noir</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>± 82 tonnes pris par an</li> <li>Niveau: AVERTISSEMENT</li> </ul> <p>Krakoul à queue ronde</p>
---	---

**Dispositifs d'exclusion (DE)**

Outils de pêche très utiles pour réduire les prises accessoires normalement réalisées par un navire de pêche, les DE prennent habituellement la forme d'un filet muni d'une filtre spécial qui laisse passer les espèces souhaitées jusqu'au cul du chalut mais arrête les espèces de plus grande taille et les redirige vers une sortie de secours. Les pays dont les navires de pêche réalisent des prises accessoires importantes, tels que l'Hakonland, pourraient améliorer la situation en adoptant ces dispositifs.

Le diagramme illustre le fonctionnement d'un dispositif d'exclusion (DE). À l'entrée du chalut, les poissons de petite taille passent à travers un filtre. Les poissons de plus grande taille sont bloqués par le filtre et sont dirigés vers une sortie de secours. Le cul du chalut est situé à l'extrémité opposée du filtre.

**Pêche INN**

Les coûts associés aux pratiques INN en Hakonland s'élèvent à près de 55 millions d'euros par an. Ces coûts comprennent les dommages aux habitats marins, l'appauvrissement des stocks et les coûts d'opportunité pour les pêcheurs respectueux de la réglementation. Afin de réduire ces coûts, des navires à haut risque d'INN peuvent être recensés à l'aide de critères d'évaluation des risques tels que les antécédents en matière de respect des règles, l'historique du navire et l'État du pavillon\*, puis être inspectés.

\*Le pays dans lequel un navire est immatriculé ou enregistré

## Courriel 3



**Association hakonlandaise des  
petites entreprises de pêche**

## Courrier électronique

MESSAGE

Nouveau

Répondre

Répondre à tous

Transmettre

Supprimer

Déplacer

### CONCERNANT L'APPD AVEC L'HAKONLAND

**Expéditeur** Frida Sturluson, présidente, Association hakonlandaise des petites entreprises de pêche

**Date** Lundi 13/03/20XX

**Destinataire** Emanuella Bernardi, responsable, DEPMA

Madame,

Suite à la déclaration de notre pays affirmant clairement son intention de conclure un partenariat avec l'UE, notre association a communiqué à notre propre ministère de l'agriculture et de la pêche quelques suggestions que nous aimerions à présent porter également à votre connaissance.

En premier lieu, nous craignons que des accords financiers n'augmentent le risque de concentration des droits de pêche entre les mains de l'UE, ce qui aboutira à un environnement économique susceptible de détruire les petites entreprises de pêche et les communautés de pêcheurs. Nous espérons que vous prenez nos préoccupations en compte.

En deuxième lieu, afin de protéger le krakoul à queue ronde, notre espèce autochtone de poisson menacée d'extinction, nous proposons de réduire la taille des zones dans lesquelles les navires peuvent pêcher le krakoul, par l'instauration de zones de protection interdites aux navires. Cela réduirait le nombre de prises et donnerait aux stocks la possibilité de revenir à des niveaux durables dans un habitat protégé.

En ce qui concerne le problème des prises accessoires, nous souhaitons souligner que par rapport à d'autres pays, l'Hakonland présente en fait un taux de prises accessoires inférieur à la moyenne pour les animaux marins tels que les dauphins, les requis et les tortues. Nous sommes donc d'avis qu'il serait préférable de se concentrer sur des questions autres que les prises accessoires et les rejets, car ces problèmes ne sont actuellement pas urgents.

Enfin, aux cours des dernières années, les services de patrouille hakonlandais ont fortement augmenté le nombre de leurs inspections en mer. Si cela n'a pas suffi pour éliminer complètement les pratiques de pêche INN, il en est clairement résulté une réduction sensible de ces pratiques. Toutefois, si l'objectif est de réduire encore davantage la pêche INN, l'Hakonland pourrait instaurer un système de documentation des captures (CDS) exigeant que chaque lot de poissons capturés soit accompagné à chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement d'une documentation obligatoire indiquant la provenance, les modalités de capture et le permis applicable. Les navires INN, qui se trouveraient dans l'impossibilité d'obtenir cette documentation, ne pourraient poursuivre leurs pratiques.

Nous sommes à tout moment à votre disposition pour discuter de ces questions avec le DEPMA.

Meilleures salutations,

**Frida Sturluson**

## Article de presse en ligne

EU Times x

http://www.eutimes.eu/latestnews/FR

EUTIMES | AFFAIRES EUROPÉENNES | POLITIQUES | ACTUALITÉS



Publié à 17:52, le 28/03/20XX

### L'UE peut-elle concilier son partenariat avec l'Hakonland et ses intérêts sociaux, économiques et environnementaux?

L'UE projette de conclure un accord avec l'Hakonland dans le domaine de la pêche, mais l'affaire n'est pas si facile. De nombreuses voix s'élèvent pour s'inquiéter de la gestion du secteur de la pêche par l'Hakonland, dont on peut légitimement penser qu'elle n'est pas compatible avec un partenariat mutuellement bénéfique et, surtout, écologiquement durable.

Au cours des dix dernières années, les activités de pêche INN se sont multipliées dans les eaux hakonlandaises. Pour y remédier, plusieurs acteurs ont suggéré que les autorités d'inspection hakonlandaises effectuent davantage d'inspections portuaires (inspection approfondie d'un navire qui demande l'accès à un port, avant qu'il soit autorisé à débarquer ses prises et se ravitailler en carburant). Les inspections portuaires consistent habituellement en un examen rigoureux des permis et de la documentation requise, du navire lui-même et des prises présentes à bord. L'augmentation du nombre de ces inspections ne permettra cependant pas de lutter contre les rejets qui sont également fréquemment pratiqués. Pour parvenir à éliminer ces rejets, une interdiction pourrait être instaurée, afin d'obliger les entreprises de pêche a) à débarquer toutes leurs prises accessoires et b) à les traiter comme il se doit (c'est-à-dire à leur trouver une finalité et à les vendre). La position actuelle de l'Hakonland et de l'UE sur une interdiction des rejets n'est cependant pas claire.

D'autre part, les taux de capture du krakoul à queue ronde de l'Hakonland se situent à des niveaux alarmants. Des mesures devraient être prises (par exemple l'imposition de restrictions de capture et/ou l'instauration de zones de protection dans lesquelles la pêche au krakoul serait interdite) afin de réduire le taux de capture et de donner aux populations de poissons la possibilité de se régénérer. Toutefois, de nombreuses parties prenantes soulignent également la responsabilité de la grande distribution: les supermarchés devraient être invités à être plus attentif aux types de poissons qu'ils proposent à la clientèle, car leurs rayons sont encore nombreux à présenter des espèces surexploitées, qui restent dès lors accessibles au public. Certains considèrent que le rôle des grandes surfaces dans cette affaire ne peut être ignoré.

Comme pour diverses espèces de poisson, il est préférable d'éviter de manger certains fruits et légumes à certaines périodes de l'année. La production et la culture tout au long de l'année de la plupart des fruits et légumes nécessite de nombreuses ressources supplémentaire (énergie, eau, travail, ; etc.) dont on a beaucoup moins besoin lors de la période de l'année où ses fruits et légumes poussent naturellement [Lire tout l'article](#)

**ARTICLE LE PLUS LU:**  
Le flétan de l'Atlantique au bord de l'extinction — lever le voile sur les mécanismes à l'œuvre derrière le marché noir.  
**23 commentaires**

## Courriel 4



Institut de gouvernance océanique

## Courrier électronique

MESSAGE

Nouveau

Répondre

Répondre à tous

Transmettre

Supprimer

Déplacer

## NOTRE POSITION SUR L'APPD AVEC L'HAKONLAND



Exp. Henry Dickens, président, Institut de gouvernance océanique

Date Mercredi 01/03/20XX

Dest. Emanuella Bernardi, responsable, DEPMA

Madame,

Nous souhaitons vous faire part de notre avis sur les récents développements concernant l'Hakonland.

En premier lieu, nous avons connaissance d'oppositions à un APPD financier entre l'UE et l'Hakonland, car il pourrait aboutir à une concentration des droits de pêche dans la ZEE hakonlandaise parmi les flottes de l'UE. Afin d'exclure cette possibilité, un APPD financier devrait fixer pour chaque espèce des quotas spécifiques à réserver exclusivement aux petits pêcheurs.

En deuxième lieu, actuellement, lorsqu'un navire passe les contrôles d'accès à un port et débarque ses prises INN en Hakonland, rien n'empêche la vente de ces prises. Nous sommes d'avis qu'un CDS pourrait constituer une méthode efficace de traçage des mouvements de prises légales depuis leur point de capture jusqu'à leur point de consommation, tout en empêchant les prises INN d'entrer dans la chaîne d'approvisionnement, car la documentation en permettant la vente serait impossible à obtenir.

En troisième lieu, il a également été suggéré d'imposer des restrictions de capture aux grandes entreprises de pêche, mais celles-ci représentent de nombreux emplois en Hakonland : de telles restrictions pourraient entraîner des pertes d'emploi et une crise du secteur, ce qui ne saurait constituer la meilleure solution pour protéger le krakoul à queue ronde.

En quatrième lieu, un débat très animé est en cours sur le meilleur moyen de réduire les taux de prises accessoires et de rejets en Hakonland. Nous pensons qu'il serait très utile d'équiper les navires de pêche de DE, des études ayant montré qu'ils pouvaient permettre de réduire les prises accessoires de petits poissons, jusqu'à 75 % lors de la pêche de crevettes, une espèce couramment pêchée dans les eaux hakonlandaises.

Dans un tout autre ordre d'idées, nous avons également connaissance d'actions envisagées par l'UE en vue de modifier les habitudes de consommation des produits de la mer. Cela aura très certainement un impact positif sur les niveaux de surexploitation. Faire évoluer les habitudes alimentaires n'est toutefois pas une tâche aisée: des études indiquent que les personnes sont davantage susceptibles de modifier leurs habitudes alimentaires face à des arguments scientifiques faciles à comprendre.

En espérant que vous tiendrez compte de nos avis,

Meilleures salutations,

**Henry Dickens**

## Compte rendu 1



## Compte rendu de réunion du DEPMA

<b>Date et heure:</b>	07/03/20XX – 10:00–12:00
<b>Présents:</b>	Emanuella Bernardi, responsable Marek Kačer, responsable d'unité, Unité « gestion des risques écologiques marins » Antonia Almeida, responsable d'unité, Unité « contrôles et inspections des entreprises de pêche » Beatriz Oliveira, responsable d'unité, Unité de recherche océanographique Linde Arthurson, responsable d'unité, Unité « développement durable » Saoirse Byrne, conseiller

## COOPÉRATION AVEC L'HAKONLAND

- ◆ L'instauration d'une interdiction de rejet en Hakonland mettrait un point final à l'écrémage, une pratique ancienne à l'origine d'importants gâchis. Des quantités considérables de poissons parfaitement propres à la consommation humaine ont ainsi été rejetés (morts ou blessés) simplement parce qu'ils n'étaient pas de la forme ou de la taille souhaitée.
- ◆ L'Hakonland exportant 70 % de ses poissons vers l'UE, l'instauration d'un CDS et l'obligation d'un suivi documentaire aurait un impact très important sur le marché des prises illégales, que les pêcheurs ne seraient plus en mesure d'exporter ni de vendre.
- ◆ Un accord réciproque avec l'Hakonland pourrait constituer une option valable: l'UE pourrait utiliser des quotas supplémentaires de méruses rouges que l'Hakonland pourrait lui céder.

## ATTITUDES DES CONSOMMATEURS EN MATIÈRE DE PRODUITS DE LA MER

- ◆ Les détaillants peuvent jouer un rôle déterminant pour influencer sur les attitudes des consommateurs, par exemple en promouvant d'autres espèces de poissons. Le DEPMA pourrait encourager les détaillants internationaux à agir en ce sens; mais l'objectif principal des commerçants étant toujours le profit, ils seraient probablement réticents à proposer de nouvelles espèces de poisson, à moins que cela n'améliore leur image.
- ◆ Afin de convaincre les détaillants de jouer leur rôle dans l'optimisation des attitudes des consommateurs, le DEPMA devrait les informer par différents canaux (réunions, brochures, conférences, webinaires, et.) de la valeur ajoutée qui en résulterait.

## RESPECT DE L'AROD PAR L'ARDENTIA

- ◆ Le registre de la flotte de pêche ardennaise contient des indications incomplètes pour de nombreux navires de pêche et ne présente pas toutes les informations requises par l'AROD. Tant que ce registre demeurera lacunaire, ce pays ne sera pas en mesure de gérer correctement sa capacité de pêche.
- ◆ Dans le cadre de ses efforts pour se conformer à l'AROD, l'Ardentia a bénéficié d'une aide financière pour investir aux fins d'une gestion plus durable de son secteur de la pêche.

◆	Un facteur aggrave les problèmes liés à l'équipement insuffisant en VMS et aux lacunes du registre de la flotte de pêche : le caractère obsolète du logiciel utilisé par le ministère ardennais de la pêche, qui ne dispose pas de certaines des fonctionnalités nécessaires pour gérer correctement les inspections. D'après les informations du DEPMA, l'Ardentia envisage depuis un certain temps de procéder aux changements nécessaires en passant à un logiciel plus moderne.
◆	Le ministère ardennais de la pêche envisage également de renforcer ses effectifs en procédant à des recrutements supplémentaires, ce qui représenterait pour lui un effort financier important mais qui faciliterait la gestion de la charge de travail accrue liée au processus de mise en conformité avec l'AROD.

## Courriel 5



## Courrier électronique

## Ministère ardentais de la pêche

MESSAGE

Nouveau

Répondre

Répondre à tous

Transmettre

Supprimer

Déplacer

## À PROPOS DES ACCORDS DE PARTENARIAT AVEC L'UE



Exp. Ingrid Kempf, responsable de politique, ministère ardentais de la pêche

Date Lundi 10/04/20XX

Dest. Saoirse Byrne, conseiller, DEPMA

Bonjour Saoirse,

Nous déployons actuellement des efforts considérables pour nous mettre en conformité avec l'AROD. Les procédures s'allongent et se complexifient encore du fait de l'arriéré des vérifications qui doivent être effectuées pour assurer la conformité avec l'AROD, et le ministère ardentais de la pêche (qui a la charge de la tenue des registres ainsi que de la conduite des inspections de navires et de flottes) ne dispose pas des ressources suffisantes pour tenir encore bien longtemps le rythme actuel d'enregistrements et d'inspections. Nous recherchons des solutions à ce problème mais restons ouverts aux suggestions.

En notre qualité d'État membre récent, il nous semble opportun de faire part de notre expérience avec l'Hakonland en lien avec l'AROD. En premier lieu, nous sommes très favorables à des accords financiers. L'Ardentia peut attester des avantages liés au bénéfice d'un soutien financier, qui nous a permis de moderniser une bonne part de notre infrastructure de pêche (nouveaux docks, équipements de pêche, navires de recherche, navires de contrôle, usines de transformation, etc.) En deuxième lieu, il est bien connu que les interdictions de rejets sont difficiles à appliquer: elles doivent s'accompagner d'une importante nouvelle réglementation afin de ménager des exceptions et de prévenir les failles, ce qui désoriente souvent les pêcheurs sans constituer en définitive une politique solide. Nous sommes d'avis qu'il existe de meilleurs moyens d'empêcher les rejets. Prenez par exemple notre chabillot, espèce autochtone, devenu très demandé suite à sa nomination comme poisson européen de l'année en 20XX-1. Cette espèce, abondante dans les eaux ardentaises, était une prise accessoire classique alors qu'elle est aujourd'hui exploitée commercialement au lieu d'être rejeté par dessus bord sans aucune chance de survie. En troisième lieu, comme ce fut le cas des patrouilles en mer, il y a lieu d'augmenter considérablement les inspections portuaires aléatoires en Hakonland, ce qui permettra de dissuader les navires de pêches d'effectuer en mer des activités illégales, mais aussi d'essayer de débarquer les prises résultantes. Cette méthode s'est avérée très efficace dans le cas de l'Ardentia !

Enfin, nous conseillons au DEPMA de communiquer davantage auprès de ses contacts dans la presse et les médias sur son engagement en faveur de la durabilité. Cette stratégie s'est révélée payante pour notre pays et pourrait constituer un moyen efficace de modifier les comportements des consommateurs.

Bien à toi,

**Ingrid**

## Courriel 6



**Ministère hakonlandais de  
l'agriculture et de la pêche**

## Courrier électronique

MESSAGE

Nouveau

Répondre

Répondre à tous

Transmettre

Supprimer

Déplacer

### CONSEILS SUR NOTRE APPD ET SUR LES COMPORTEMENTS DURABLES DES CONSOMMATEURS



Exp. Tor Rundstrom, secrétaire d'État, ministère hakonlandais de l'agriculture et de la pêche  
Date Jeudi 23/03/20XX  
Dest. Emanuella Bernardi, responsable, DEPMA

Madame,

Voici quelques points sur lesquels notre ministère souhaite attirer votre attention.

En premier lieu, à notre connaissance, le partenariat révisé que l'UE a conclu avec la Nouvelle Auckland il y a huit mois se fondait sur un contrat à la fois financier et réciproque. Bien que plutôt exceptionnelle, cette option ne devrait pas être exclue dans le cas de l'Hakonland. Elle pourrait combiner tous les avantages et atténuer les inconvénients des accords financier et réciproque considérés séparément.

En second lieu, le krakoul à queue ronde affiche de mauvais résultats pour plusieurs indicateurs de surpêche; population globalement en déclin, taille et âge moyens des krakouls capturés en baisse et efforts en hausse pour capturer le même volume de krakoul. D'où des suggestions en faveur de l'instauration de zones de protection pour cette espèce. Cette mesure ne produira cependant d'effets que s'il est possible de repérer des zones dans lesquelles l'espèce en question séjournerait de manière bien stable et durant des périodes suffisamment longues pour frayer et reconstituer leurs effectifs. Malheureusement le krakoul est un poisson très migrateur: il serait donc bien plus judicieux d'opter pour l'imposition de restrictions de captures. Le krakoul n'étant qu'une des nombreuses espèces pêchées dans nos eaux, nous considérons que les adversaires d'une telle mesure, qui arguent que ces restrictions sur un seul stock entraîneraient une crise économique, exagèrent quelque peu.

En troisième lieu, certains acteurs se sont prononcés en faveur d'une augmentation des inspections portuaires aléatoires en Hakonland. Le nombre d'inspections que peuvent effectuer les services portuaires sans retarder et entraver les activités quotidiennes du port est cependant limité. Dans le cas des petits ports hakonlandais, en particulier, où l'espace d'accostage est restreint, l'arrêt des activités aux fins d'inspections approfondies pourraient gravement réduire la productivité et dissuader les navires respectueux de la réglementation d'utiliser le port. C'est pourquoi seuls des contrôles limités sont effectués avant de donner accès au port.

Enfin, nous croyons savoir que le DEPMA souhaite orienter les comportements des consommateurs vers une consommation plus durable de poissons. Nous sommes d'avis que le DEPMA pourrait permettre aux détaillants de proposer plus facilement des produits de la mer durables, par exemple en les mettant en contact avec des entreprises de pêche durables, en soutenant la mise en place

de la chaîne d'approvisionnement, en facilitant les négociations, ce que l'Hakonland est parvenue à faire par le passé. Nous observons que nos détaillants ont déployé des efforts pour mettre à disposition des produits de remplacement durables, mais que les clients rechignent souvent encore face aux prix élevés, ce qu'il convient peut-être de prendre également en compte.

**Tor Rundstrom**

**Rapport 1****Extrait de rapport  
28/02/20XX****Extrait:****Résultats de la consultation publique sur le secteur de la pêche en Hakonland**

[...]

**2.1 APPD avec l'Hakonland**

Plusieurs petites entreprises de pêche hakonlandaises ont fait part d'inquiétudes concernant l'éventualité de la conclusion d'un accord de type réciproque avec l'UE, car elles craignent que les grandes entreprises de pêche (de l'UE) tirent plus d'avantages que l'Hakonland des échanges de quotas, du fait de leurs équipements et matériels de pêche plus modernes et sophistiqués.

[...]

**3.4 Krakoul à queue ronde de l'Hakonland**

Les stocks de poissons de l'Hakonland sont actuellement mesurés sur la base de la quantité de poissons débarqués, ce qui n'est pas la méthode la plus juste pour contrôler les taux de capture par navire. Équiper les navires de pêche d'un VMS améliorerait grandement l'exactitude des mesures, mais l'installation d'un équipement aussi coûteux pourrait se révéler impraticable dans le cas des petites entreprises de pêche. Dans ce contexte, les autorités douanières hakonlandaises sont fortement opposées à l'instauration de restrictions à la capture de krakoul pour les grandes entreprises de pêche, car l'insuffisance de l'équipement en VMS pour contrôler avec exactitude les prises rendra ces restrictions inefficaces.

[...]

**5.1 Pêche INN**

L'Alliance hakonlandaise de la pêche a fait observer que depuis l'instauration de patrouilles en mer cohérentes et continues, de nombreux navires de pêche INN ont été pris ou dissuadés de pêcher dans la ZEE de l'Hakonland. La pêche INN n'est plus un problème aussi sérieux qu'on le croit.

[...]

La Fédération hakonlandaise des exportateurs de poissons a fait savoir que la mise en œuvre d'un CDS à grande échelle entraînerait une charge administrative pour les pêcheurs et les transformateurs et aboutirait par conséquent à des retards en ce qui concerne l'exportation et la vente de produits de la mer sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

## Courriel 7



MESSAGE

Nouveau

Répondre

Répondre à tous

Transmettre

Supprimer

Déplacer

## Courrier électronique

**À PROPOS DE L'HAKONLAND, DE L'ARDENTIA ET DES COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS**

Exp. Antonia Almeida, responsable d'unité, unité "contrôle et inspections dans les entreprises de pêche, DEPMA

Date Jeudi 02/03/20XX

Des. Saoirse Byrne, conseiller, DEPMA

Bonjour Saoirse,

Je souhaiterais revenir vers toi pour plusieurs questions concernant l'Hakonland et l'Ardentia.

En premier lieu, les accords financiers sont trop rigides: les navires de l'UE ont accès aux zones exclusives, mais cela n'est pas toujours avantageux. Par exemple, la ZEE autour de la Nouvelle Auckland, pays tiers, contient des stocks de nombreux poissons migrateurs qui se déplacent fréquemment vers des les eaux auxquelles la flotte de l'UE n'a pas accès, réduisant ainsi fortement les possibilités de pêche à certaines périodes de l'année. Il conviendrait d'en tenir également compte aux fins de l'APPD avec l'Hakonland.

En deuxième lieu, concernant la lutte pour la réduction des prises accessoires, il faut savoir que les DE sont connues pour leurs effets négatifs sur l'efficacité de capture: le temps nécessaire pour capturer une quantité donnée de crevettes avec un DE est plus long qu'avec un filet traditionnel.

Dans le même ordre d'idées: notre unité a connaissance des problèmes liés aux navire INN qui débarquent illégalement ou rejettent des espèces de poisson rares. Je ne pense pas cependant que l'augmentation des inspections portuaires aléatoires soit la meilleure solution. Peut-être les inspections actuelles pourraient-elles être effectuées de façon plus sélective et ciblée ?

En ce qui concerne l'Ardentia, l'immatriculation d'un navire auprès des autorités ardennaises est un processus long et complexe qui apporte peu d'avantages, ce qui incitent peu les entreprises de pêche à s'immatriculer. Un remède pourrait consister à subventionner les navires immatriculés afin qu'il modernise leur matériel de pêche. Une telle mesure consommerait une part non négligeable des ressources budgétaires du ministère de la pêche, mais les navires de pêche non immatriculés pourraient être passibles d'amendes plus élevées, avec toutefois le risque de soulever des protestations importantes. Quoiqu'il en soit, l'Ardentia doit accélérer le processus d'immatriculation afin de se conformer à l'AROD.

Enfin, je considère que l'orientation des attitudes des consommateurs est une noble cause, mais on ne sait pas encore très bien quels sont les meilleurs canaux pour atteindre la population cible et réaliser cet objectif. Si la télévision et les réseaux sociaux sont souvent ceux qui touchent le plus large public,

on compte plus d'auditeurs de la radio et de lecteurs de journaux parmi la partie plus âgée de la population, qui sont également de gros consommateurs de poisson.

Bien à toi,

**Antonia**

## Forum



DEPMA

## Forum de discussion interne du DEPMA

### > HAKONLAND

Lena 11/04/20XX



Il y a deux ans, la Commission européenne lançait Batch, la réponse de l'UE au besoin croissant d'un CDS numérique et à l'épreuve des manipulations. Les EM et les pays tiers peuvent utiliser ce système sur une base volontaire. Batch ne pourrait-il pas être recommandé à l'Hakonland aux fins de la lutte contre la pêche INN ?

CITER

RÉPONDRE

Albin 11/04/20XX



Faire appel à Batch réduirait l'autonomie de l'Hakonland dans le domaine de ses services d'inspection et de contrôle des entreprises de pêche. Les mises à jour et les modifications de ce système sont en effet entièrement à la discrétion de l'UE, sans droit de regard de l'Hakonland. Je ne pense pas qu'il juge cette option intéressante.

Dans le même ordre d'idées, si l'Hakonland décide de conclure un accord financier avec l'UE, je considère qu'une fois modernisée son infrastructure de pêche avec l'aide financière octroyée, la nécessité de ce soutien diminuera progressivement, ce qui réduira les avantages de l'accord financier par rapport à un accord réciproque.

CITER

RÉPONDRE

### > ATTITUDES DES CONSOMMATEURS

Yrsa 12/04/20XX



Les organismes de conseil scientifique de Ruritanie (EM) ont élaboré un calendrier des poissons indiquant les mois durant lesquels certaines espèces spécifiques sont abondantes et peuvent donc être achetées et consommées dans des conditions durables. Ce calendrier a ensuite été distribué aux consommateurs. Cette mesure pourrait peut-être se révéler utile à l'UE dans sa récente initiative en faveur de la modification des attitudes des consommateurs. L'élaboration d'un tel calendrier nécessiterait cependant, à l'évidence, quelques ressources: il convient de tenir compte du temps nécessaire pour la conception, l'impression et la distribution.

CITER

RÉPONDRE

Mihai

13/04/20XX



Bonne idée! Il ne faut toutefois pas oublier que cette mesure n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation a posteriori pour s'assurer que les consommateurs ont effectivement modifié leur comportement, on ne sait pas, en fait, si ce calendrier a eu ou non un effet.

De même, connaissez-vous les "journées sans viande" organisées en Sylvestrie (EM)? Cette initiative a conduit de nombreux supermarchés à proposer un plus large choix d'aliments de remplacement et à promouvoir les plats végétariens dans leurs mails publicitaires. D'autres supermarchés n'ont pas accordé autant d'importance à l'initiative et n'ont rien changé à leur offre de viandes. L'effet de ces journées sans viande n'a malheureusement été mesuré que dans une seule ville moyenne. On ne sait donc pas encore si ce type d'initiative serait efficace sur un échantillon plus représentatif, mais l'idée mérite d'être creusée.

[CITER](#)[RÉPONDRE](#)

## Blog

EuroDigest x

http://www.eurodigest.com/LatestBlogPost/FR

**EURO DIGEST** | Votre analyse hebdomadaire des politiques de l'UE, par Clio Afroudakis, ancienne députée européenne devenue militante ...

## En eaux troubles: solutions durables pour mettre fin aux pratiques non durables en Hakonland

31/03/20XX



L'Hakonland et l'UE travaillent actuellement à la conclusion d'un accord de coopération dans le domaine de la pêche. Cela représente un défi important, notamment du fait que le secteur de la pêche en Hakonland ne présente pas encore le degré de maturité et de durabilité que l'UE attend habituellement de ses partenaires. EuroDigest s'est plongé dans les eaux poissonneuses de l'Hakonland.

Le krakoul à queue ronde est une des espèces les plus prisées du pays, si bien qu'il n'en reste pas beaucoup dans la ZEE hakonlandaise, le seul habitat naturel de l'espèce. Il faut remédier rapidement à cette situation: imposer aux grandes entreprises de pêche des restrictions à la capture de krakoul à queue ronde pourrait être la solution, d'autant plus qu'une telle mesure ne menacerait pas l'existence des petites entreprises de pêche, plus vulnérables, qui ont déjà du mal à s'en sortir.

Dans le même temps, le secteur de la pêche hakonlandaise pourrait améliorer ses revenus en se tournant vers d'autres espèces. Par exemple, si les navires de pêche hakonlandais s'équipaient de chaluts à impulsion électrique (une méthode de capture faisant appel à des impulsions électriques et qui limite l'impact environnemental sur le fond de la mer), les pêcheurs hakonlandais pourraient capturer du trorky noir, une espèce d'eau profonde aux stocks largement suffisants. Cet équipement manque sur la plupart des navires de la flotte hakonlandaise, et le taux de capture du trorky noir est très bas.

La mise en œuvre de mesures préventives n'est cependant pas suffisante. Une étude réalisée dans l'UE a montré que différentes mesures de protection des espèces menacées dans les ZEE des EM affichent des niveaux variables d'efficacité, en fonction des espèces concernées et des situations juridiques et sociales. Il convient donc de procéder à une évaluation approfondie de l'efficacité des mesures de protection mises en œuvre.

Une autre pratique durable consiste à utiliser des DE. Des innovations récentes concernant ces filets ont permis de réduire la perte d'efficacité de capture, tout en maintenant dans une large mesure la prévention des prises accessoires. L'Hakonland a-t-il étudié la possibilité de recourir à cette solution potentielle au problème des prises accessoires et des rejets?

Enfin, reste le problème de la pêche INN et de l'utilisation éventuelle d'un CDS. Les progrès récents permettent une mise en œuvre entièrement numérique d'un CDS, ce qui devrait grandement diminuer les inquiétudes liées à d'éventuels retards et fraudes. En pareil cas, le CDS se connecte à une base de données numérique dans laquelle la documentation et les permis peuvent être automatiquement communiqués et contrôlés par toute partie prenante internationale de la chaîne d'approvisionnement, tandis que la falsification des documents devient quasi impossible.

Pour conclure, l'Hakonland aurait intérêt à étudier en détail toutes ces options, certaines solutions pouvant se révéler plus réalisables qu'elles ne le semblent à première vue!

## Courriel 8



MESSAGE

Nouveau

Répondre

Répondre à tous

Transmettre

Supprimer

Déplacer

## Courrier électronique

## QUELQUES IDÉES ET SUGGESTIONS



Exp. Linde Arthurson, responsable d'unité, Unité «développement durable», DEPMA

Date Mardi 04/04/20XX

Dest. Saoirse Byrne, conseiller, DEPMA

Bonjour Saoirse,

Pour faire suite à notre conversation, voici quelques réflexions.

En ce qui concerne l'idée de rendre obligatoire l'utilisation des DE en Hakonland, il ne faut pas perdre de vue que les DE spécialisés peuvent être très coûteux. Les petits pêcheurs hakonlandais étant déjà confrontés à une baisse de revenus, il sera difficile de les convaincre d'investir dans un équipement spécifique qui ne leur apportera aucun bénéfice en retour.

Compte tenu du fait qu'une bonne part de sa flotte est obsolète, l'Hakonland pourrait précisément être intéressé par un accord comportant un volet de soutien financier et un volet de quotas réciproques. Le soutien financier (pour les stocks non migrants) pourrait ouvrir la voie à la modernisation progressive du matériel de pêche, ce qui permettrait aux petites entreprises de pêche d'Hakonland de rester compétitives aux fins de l'échange de quotas (pour les stocks migrants).

S'il est vrai que le nombre de navires IUU pêchant dans la ZEE de l'Hakonland a baissé, les ports hakonlandais conservent leur attrait pour débarquer des poissons capturés illégalement en dehors de la ZEE hakonlandaise. Vu le caractère limité de contrôles portuaires actuellement effectués en Hakonland (vérification du permis du navire sans inspection des prises à bord), de nombreux navires IUU parviennent à débarquer sous permis en règle des prises illégales. À ce propos, imposer aux pêcheurs de tenir un journal de bord est un bon moyen de suivre les espèces pêchées, le lieu de leur capture et le volume des prises. Un journal de bord électronique permet de conserver et de structurer facilement ces données, qui peuvent alors être intégrées à un CDS et faire partie de la documentation requise.

S'il est vrai que le nombre de navires IUU pêchant dans la ZEE de l'Hakonland a diminué, les ports hakonlandais restent bien connus pour la facilité avec laquelle on peut y débarquer des poissons capturés illégalement en dehors de la ZEE hakonlandaise. Vu le caractère limité de contrôles portuaires actuellement effectués en Hakonland (vérification du permis du navire sans inspection des prises à bord), de nombreux navires IUU parviennent à débarquer sous permis en règle des prises illégales. À ce propos, imposer aux pêcheurs de tenir un journal de bord est un bon moyen de suivre les espèces pêchées, le lieu de leur capture et le volume des prises. Un journal de bord électronique permet de conserver et de structurer facilement ces données, qui peuvent alors être intégrées à un CDS et faire partie de la documentation requise.

Le budget du projet du DEPMA concernant l'information du public sur les espèces de poisson menacées d'extinction devrait être soigneusement étudié: il n'est pas possible d'utiliser tous les canaux médiatiques, ce qui serait trop coûteux. Par ailleurs, le slogan choisi peut décider à lui seul du succès ou de l'échec de la campagne, et ce choix peut être délicat, si bien que là encore, il convient d'étudier la question avec soin.

Enfin, l'Ardentia ne devrait pas partir du principe que le transfert de toutes les données de son ancien logiciel d'inspection vers le nouveau ne posera aucune difficulté. Dans une période déjà très chargée, les problèmes rencontrés pourraient entraîner par la suite des retards dans le processus de mise en conformité avec l'AROD (par exemple en ce qui concerne l'immatriculation des navires).

Bien à toi,

**Linde Arthurson**

## Site web 2



Mises à jour x

http://www.associationformarinebiologicalresearch.hak/ResearchUpdates/FR ☆



## Association de recherche en biologie marine

Accueil   Actualités   Membres   Événements   **Le point sur la recherche**

Dernière mise à jour: 05/04/20XX

### APPD

L'Hakonland négocie actuellement un APPD avec l'UE. L'association de recherche en biologie marine considère que l'échange de quotas de pêche comporte de nombreux avantages, notamment vu les particularités de la vie aquatique de l'Hakonland.

La ZEE hakonlandaise constitue une partie de l'habitat de nombreuses espèces de poissons grands migrateurs. Par exemple, de mars à août, la pêche hakonlandaise consiste notamment en prises de méruse rouge, abondant pendant cette période. En automne, cette espèce migre à plus de 130 kilomètres au sud des zones de pêche hakonlandaises, et devient alors financièrement moins attrayante pour les pêcheurs, vu la hausse des coûts de carburant associés. Il serait donc intéressant pour l'Hakonland de pouvoir échanger une partie de ses quotas de méruse rouge au printemps contre certains quotas de l'UE pour d'autres stocks disponibles dans des zones plus proches à l'automne.

### Krakoul à queue ronde

L'instauration de zones de protection semble la meilleure solution pour protéger le krakoul à queue ronde, ce qui limiterait l'impact négatif sur les entreprises pêches et les navires, les pêcheurs n'étant alors pas contraints de renoncer à des droits de pêche ni de retirer des navires du service.

### Prises accessoires et rejets

Les espèces autochtones hakonlandaises de poissons et de crevettes partagent les mêmes habitats, ce qui rend particulièrement difficile la séparation des deux dans les prises. L'élimination totale des prises accessoires n'est donc pas possible, mais des débouchés peuvent en revanche être trouvés. Toutes les prises accessoires ne doivent pas nécessairement être utilisées pour la consommation humaine. Les prises accessoires en Hakonland consistent principalement en poissons de petite taille pour lesquels les débouchés sont nombreux, même sous leur forme de plus faible qualité, notamment dans les produits pharmaceutiques ou la nourriture pour animaux domestiques. Ces deux secteurs devraient permettre de créer un marché stable pour ces prises accessoires.

### Pêche INN

La possibilité d'accroître le nombre d'inspections portuaires aléatoires a fait l'objet de discussions. Ces inspections visant à s'assurer qu'un navire est à niveau en termes d'équipement et de matériel, les petits propriétaires de navires craignent que ces inspections supplémentaires les pénalisent, vu les ressources limitées dont ils disposent pour moderniser leur matériel. Les grandes entreprises de pêche ont quant à elles largement les moyens de faire face à de telles dépenses.

## Compte rendu 2



## Compte rendu de réunion du DEPMA

<b>Date et heure:</b>	05/04/20XX – 10:00–12:00
<b>Présents:</b>	Emanuella Bernardi, responsable Marek Kačer, responsable d'unité, Unité «gestion des risques écologiques marins» Antonia Almeida, responsable d'unité, Unité «contrôles et inspections des entreprises de pêche» Beatriz Oliveira, responsable d'unité, Unité «recherche océanographique» Linde Arthurson, responsable d'unité, Unité «développement durable» Saoirse Byrne, conseiller

### HAKONLAND

- ◆ L'UE gagnerait à avoir accès à la ZEE hakonlandaise. Les deux parties pourraient gérer en commun certains stocks de poissons partagés et échanger des quotas sur la base des besoins de leurs flottes de pêche et de l'état des stocks. Il n'y a cependant qu'un seul précédent d'un tel accord combiné «non conventionnel» dans le domaine de la pêche. Il est difficile de prévoir si ce type d'accord conviendra entre l'UE et l'Hakonland, car le DEPMA ne peut fonder sa décision sur de bonnes pratiques antérieures.
- ◆ Des recherches ont révélé l'existence de points chauds («hotspots») où les jeunes krakouls séjournent pendant des périodes relativement longues. La protection de ces points sensibles offrirait les meilleures chances de reconstituer les stocks.
- ◆ Le public prenant lentement conscience du problème des prises accessoires, la pression sur le législateur s'accroît en faveur de mesures préventives et d'incitations à adopter des pratiques de pêche plus durables. Toutefois, le contrôle des navires pour s'assurer qu'ils débarquent bien leurs prises accessoires, suite à une interdiction des rejets, peut se révéler une coûteuse bataille sans fin. Une meilleure incitation pour les entreprises de pêche consisterait à leur accorder temporairement des subventions pour qu'elles débarquent leurs prises accessoires et à prendre des mesures concrètes en vue de trouver des débouchés pour ces prises, jusqu'à ce que soit établi un marché stable qui permette de les écouler.
- ◆ Les mises à jour et les modifications du système Batch sont décidés par l'UE, mais des processus préalables sont en place pour permettre aux pays participants de donner leur avis. L'Hakonland aurait donc son mot à dire dans le processus décisionnel de Batch, et son autonomie en ce qui concerne son CDS ne serait que partiellement limité.

### ATTITUDES DES CONSOMMATEURS

- ◆ Mettre sur le marché des espèces capturées de manière durable au même prix que les produits actuellement commercialisés réduirait considérablement les marges bénéficiaires des fournisseurs, car leur prix d'achat pour les espèces durables serait également plus élevé.
- ◆ Les fournisseurs pourraient cependant utiliser l'écolabel du conseil de la vie aquatique et vendre des poissons provenant d'entreprises de pêche certifiées, ce qui non seulement améliorerait leur image de commerçant durable mais maintiendrait également leur rentabilité, des études montrant que les consommateurs sont prêts à payer davantage pour des produits écolabellisés.

**ARDENTIA**

- ◆ En ce qui concerne l'initiative pour le recrutement de personnel supplémentaire afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail au ministère ardennais de la pêche, on ne sait pas encore très bien s'il devrait s'agir d'emplois temporaires ou permanents. Des ressources humaines importantes sont actuellement nécessaires, mais il se pourrait fort bien qu'une fois résorbé le retard pris initialement dans les immatriculations et les inspections, les choses reviennent progressivement à la normale et que le ministère se trouve alors en sureffectif. D'un autre côté, la mise en place de procédures plus longues et complexes pourrait en effet nécessiter le recrutement sur des postes permanents.
- ◆ Bien que des projets analogues de migration de données aient été menés à bien par le passé, l'Ardentia pourrait être avoir intérêt à adopter une approche plus prudente et à mettre à jour son système d'inspection (en installant des logiciels supplémentaires) en se limitant à ce qui est strictement nécessaire pour se conformer aux exigences de l'AROD. Certes, cette solution n'est sans doute pas la plus élégante, mais elle pourrait éviter des retards.

**Rapport 2****Extrait de rapport  
07/04/20XX****Extrait: rapport interne du DEPMA sur l'APPD avec l'Hakonland****APPD**

La signature d'un accord «non conventionnel» avec l'Hakonland conduira de nombreux partenaires actuels de l'UE à examiner de plus près leurs propres accords afin d'évaluer si un tel accord pourrait également mieux leur convenir. Il vaudrait mieux ne pas susciter trop d'interrogations sur les accords actuellement en vigueur.

[...]

Les entreprises et les navires de pêche hakonlandais sont moins diversifiés que la flotte de l'UE et sont fortement adaptés aux spécificités des espèces qu'ils capturent habituellement. L'échange de quotas ne signifie pas que les pêcheurs d'Hakonland seraient concrètement en mesure de capturer des espèces qu'ils n'ont pas l'habitude de pêcher.

[...]

**Prises accessoires et rejets**

Il est vrai que les prises accessoires de grands animaux marins sont plutôt faibles en Hakonland. Cela peut s'expliquer par le fait que seul un faible pourcentage de grands animaux marins (tels que dauphins et tortues) fréquentent les eaux hakonlandaises. Les prises accessoires d'espèces de petites taille lorsque la pêche vise les crevettes sont en revanche supérieures à la moyenne des autres pays.

[...]

Les avantages à long terme des DE feront plus que compenser leur coût initial: la réduction des prises accessoires améliorera la santé des écosystèmes marins, les stocks d'espèces souhaitées devenant également plus durables. Sans ces DE, les profits seront bien plus faibles sur le long terme.

[...]

Les subventions temporaires pour le débarquement des prises accessoires réduiraient la nécessité de mettre en place des patrouilles permanentes en mer et inciterait les entreprises à rechercher activement des débouchés pour ces prises, suscitant alors des innovations.

[...]

**Pêche INN**

Il semble que les pêcheurs illégaux effectuent des prises dans les pays voisins et les débarquent en Hakonland, en suivant des itinéraires qui contournent les zones de pêche les plus fréquentées, échappant ainsi à la plupart des patrouilles en mer.

[...]

Si l'augmentation des inspections portuaires peut entraîner des retards et ainsi pénaliser également les entreprises respectueuses de la réglementation, les poissons capturés illégalement peuvent être vendus à des prix plus bas, ce qui constitue une concurrence déloyale et nuit tout autant, sinon plus, aux entreprises respectueuses de la réglementation. Des inspections portuaires plus fréquentes créeraient des conditions de concurrence équitables pour tous.

## Courriel 9

UB

Université de Bernst

## Courrier électronique

MESSAGE

Nouveau

Répondre

Répondre à tous

Transmettre

Supprimer

Déplacer

## L'ARDENTIA, LA CONSOMMATION DURABLE ET L'HAKONLAND



Exp. Ulrik Larsen, professeur de biologie marine, Université de Bernst

Date Vendredi 24/03/20XX

Dest. Emanuella Bernardi, responsable, DEPMA

Bonjour Emanuella,

En tant que citoyen ardentais et universitaire ayant 15 ans d'expérience de recherche dans le secteur de la pêche, je me considère particulièrement bien placé pour apporter ma contribution aux travaux récents du DEPMA.

En premier lieu, le nombre de contractants spécialisés dans l'installation des VMS n'est pas infini. De ce fait, imposer le recours exclusif à des contractants agréés pour l'installation d'un VMS pourrait ralentir le rythme auquel les navires sont équipés de ces systèmes, et donc également freiner l'ensemble du processus de mise en conformité de l'Ardentia. Si les pêcheurs sont autorisés à s'équiper eux-mêmes d'un VMS, l'installation ne sera peut-être pas toujours parfaite, mais la mise en conformité avec l'AROD ne sera en tout cas pas ralentie.

En deuxième lieu, en ce qui concerne les suggestions concernant l'utilisation de labels écologiques pour modifier le comportement des consommateurs dans toute l'UE, je souhaiterais souligner que ces écolabels sont de l'avis général difficile à mettre en œuvre, entraînant de nombreux abus tels que des augmentations de prix excessives par les détaillants, et de l'écoblanchiment (dépenses publicitaires pour donner une image durable, sans investissement dans des pratiques réellement durables). Sans contrôle adéquat, les labels écologiques pourraient avoir l'effet inverse de ce celui souhaité !

En troisième lieu, je me suis laissé dire qu'un CDS pourrait être instauré afin de combattre la pêche INN en Hakonland. Or, dans de nombreux pays où un CDS a été mis en place, toutes sortes d'abus et de manipulations sont rapidement apparues, principalement en raison du format papier souvent utilisé, qui facilite les falsifications de documents et les fraudes (fausses signatures, modifications de documents, création de faux documents, photocopies de permis, etc.). La facilité avec laquelle ces faux peuvent être réalisés permet aux pêcheurs fraudeurs de poursuivre leurs pratiques illégales.

En quatrième lieu, les APPD sont toujours spécifiques, établis sur la base des besoins particuliers de l'UE et du pays tiers. Le risque de voir des partenaires existants demander la révision de leurs accords est faible vu les spécificités de leur secteur de la pêche, qui sont trop différentes de celles de l'Hakonland.

Enfin, les jeunes krakoul à queue ronde proviennent d'un nombre relativement faible de zones, dénommées «points chauds («hotspots») de reproduction», qui peuvent et devraient être protégés. Par contre, l'instauration de restrictions de capture accroîtrait considérablement le risque de pêche illégale et de marché noir du krakoul, ce qui aggraverait encore la situation pour cette espèce.

**Ulrik Larsen**

## Courriel 10



DEPMA

MESSAGE

## Courrier électronique

Nouveau

Répondre

Répondre à tous

Transmettre

Supprimer

Déplacer

## RÉFLEXIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES PARTENARIATS ET LE COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS



Exp. Beatriz Oliveira, responsable d'unité, Unité "recherche océanographique", DEPMA  
Date Mercredi 12/04/20XX  
Dest. Saoirse Byrne, conseiller, DEPMA

Bonjour Saoirse,

Voici quelques remarques complémentaires suite à notre discussion de la semaine dernière.

En premier lieu, si le système Batch, le CDS de l'UE, soulève quelques inquiétudes en matière d'autonomie, il a également des points positifs: il est déjà pris en charge dans de nombreux États membres de l'UE (le principal marché d'exportation de l'Hakonland), ce qui en facilitera la mise en œuvre, la maintenance et l'application en Hakonland. En revanche, l'augmentation des inspections portuaires pour lutter contre la pêche INN pourrait produire l'effet inverse en Hakonland: un navire respectueux de la réglementation prenant moins de temps à être inspecté, les petits ports pourraient se mettre à cibler les navires connus pour être en règle, afin de tenir leurs quotas d'inspection sans restreindre la productivité portuaire. L'incitation visée, à savoir le respect de la réglementation par les propriétaires de navires, serait ainsi totalement inversée.

En deuxième lieu, le traitement des prises accessoires n'est tout simplement pas viable économiquement. Pour certaines espèces de poisson, il n'existe pas de demande, et pour les espèces demandées, le consommateur ne veut que la meilleure qualité. Il sera très difficile de trouver des utilisations ou des débouchés commerciaux pour toutes les prises accessoires. Le mieux consisterait à réduire au minimum les prises accessoires en recourant aux DE, qui peuvent également améliorer la rentabilité, car ils permettent de mieux cibler la pêche sur les espèces les plus prisées et lucratives. Les DE, s'ils sont un peu moins efficaces que les filets traditionnels, réduisent sensiblement le temps et les efforts nécessaires pour retirer et rejeter les espèces non désirées.

En troisième lieu, s'il est vrai que les écolabels peuvent permettre d'orienter les consommateurs vers des produits de la mer plus durables, pour autant qu'un contrôle efficace soit en place, la coexistence de très nombreux écolabels peut désorienter le consommateur. En matière de produits durables, il y a lieu de veiller à ce qu'un message cohérent soit transmis aux consommateurs.

Enfin, l'Ardentia devrait prendre garde à ne négliger aucune des très nombreuses considérations pratiques liées à la mise en conformité avec l'AROD. Ainsi par exemple, lorsque le législateur aura décidé qui installera les VMS, il faudra informer les pêcheurs ardentais de cette nouvelle exigence et des moyens de s'y conformer. De même, une fois adoptée une ligne d'action viable concernant

le logiciel d'inspection de l'Ardentia, la mise en œuvre des éventuelles mises à jour ou l'installation d'un nouveau logiciel devra se faire sans perturber les inspections ni les contrôles en cours.

Bien à toi,

**Beatriz Oliveira**